Image not found or type unknown

J'ai changé les serrures de mon appartement

Par **Monpays**, le **08/06/2009** à **13:08**

Mon amie m'a quitté en nov 08. Il y a 5 ans, nous avons acheté sur plan en copropriétaire et co-emprunteur caution solidaire au Crédit Agricole.
Mon amie vend sa part à une de mes amies et ne veut pas rembourser la moitié de sa partie restante du prêt... ??? La banque me dit que cela est normal vu que le crédit est au deux noms, débité sur un compte joint (que j'alimente presque en totalité) et que je suis solvable et elle non !!! Vu le montant de la moitié de la vente... je ne trouve pas cela normal comme attitude bancaire vu que ce pret à été contacté pour l'achat de cet appartement.
Comment faire pour qu'elle ne me laisse pas la totalité du solde commun à mon actif et qu'elle parte avec la moitié de la vente sans régler cette indivision ??? Elle signe dans deux jours.
Afin de ne pas me faire dépouiller des mes affaires j'ai changé la serrure de l'appartement afin qu'elle ne saccage pas mon domicile principal. Aucune de ces affaires personnelles n'est dans cet appartement. Qu'est ce que je risque avec son dépôt de plainte.

MERCI - NON UN GRAND MERCI à celui qui me répond.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés